Image not found or type unknown

La rupture d'un contrat etabli pour une vacance temporaire d'empl

Par **piment sec**, le **24/07/2014** à **08:22**

Bonjour,
J'ai signé avec une mairie un contrat de travail etabli pour faire face à une vacance temporaire demploi d'une durée d'un an.
selon vous Qu'est-ce qui pourrait faire que la mairie mette fin à mon contrat en cours d'année ? Je sens que c'est ce qui va arriver car on aimerait que je signe un nouveau contrat pour un poste où j'aurai cette fois ci plus de responsabilités (je precise que le metier reste le même) mais je ne veux pas accepter ce poste qui me fera changer d'établissement et le public avec lequel j'ai lhabitude de travailler.
Un fonctionnaire titulaire intéressé par mon poste (ce qui est le cas) peut il prendre ma place alors que je ne suis pas encore arrivée au terme de mon contrat ? je precise que je finis en avril 2015.

Merci pour votre aide. Je ne connais pas grand chose au droit du travail.

maelle

Par **P.M.**, le **24/07/2014** à **08:51**

Bonjour,
Vous avez déjà exposé cette situation dans ce sujet, je ne vois pas l'intérêt d'en ouvrir un autre, le précédent pouvant être poursuivi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés